



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n° 12 du 24 mars 2016

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Création de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (Esipe) Créteil
arrêté du 29-2-2016 (NOR : MENS1600193A)

Personnels

Conseils, comités, commissions

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1
arrêté du 24-2-2016 (NOR : MENH1600181A)

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse
arrêté du 26-2-2016 (NOR : MENS1600174A)

Nomination

Directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université de Cergy-Pontoise
arrêté du 7-3-2016 (NOR : MENS1600176A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'institut polytechnique de Grenoble
avis (NOR : MENS1600177V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine
avis (NOR : MENS1600175V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard
avis (NOR : MENS1600173V)

Enseignement supérieur et recherche

Instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Création de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (Esipe) Créteil

NOR : MENS1600193A
arrêté du 29-2-2016
MENESR - DGESIP B1-3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 713-1 ; arrêté du 25-9-2013 modifié, notamment article 6 ; avis du comité technique de l'université de Paris-XII du 28-10-2015 ; délibération du conseil d'administration de l'université de Paris-XII du 27-11-2015 ; avis du Cneser du 15-2-2016

Article 1 - À l'article 6 de l'arrêté du 25 septembre 2013 susvisé, la liste des écoles de formation d'ingénieurs au sein des universités, est modifiée par la création de l'« École supérieure d'ingénieurs de Paris Est (Esipe) Créteil » de l'université Paris-XII.

Il est inséré, après le 11° de cet article les alinéas suivants :

« 11-1° Paris-XII :

« a) École supérieure d'ingénieurs de Paris Est (Esipe) Créteil ».

Article 2 - L'établissement détermine la composition du conseil provisoire de l'école.

Le président de l'université Paris-XII est responsable de l'organisation des élections des membres du conseil de la composante et de leur installation en vue de l'adoption de ses statuts.

Article 3 - La rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités, et le président de l'université de Paris-XII sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 février 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
et par délégation,

Le chef de service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier
Eric Piozin

Personnels

Conseils, comités, commissions

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

NOR : MENH1600181A

arrêté du 24-2-2016

MENESR - DGRH C1-2

Vu code de l'éducation, notamment article L. 953-6 ; décret n°99-272 du 6-4-1999 modifié ; avis du comité technique de l'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1 du 10-2-2016

Article 1 - Le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 - Le président de l'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 24 février 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le chef de service,

adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

Henri Ribieras

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse

NOR : MENS1600174A
arrêté du 26-2-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 26 février 2016, Laurent Prat, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de Toulouse, école interne à l'Institut national polytechnique de Toulouse, pour un mandat de cinq ans, à compter du 19 avril 2016.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université de Cergy-Pontoise

NOR : MENS1600176A
arrêté du 7-3-2016
MENESR - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 mars 2016, Jacques Renaud, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université de Cergy-Pontoise, pour une période de cinq ans.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'institut polytechnique de Grenoble

NOR : MENS1600177V
avis
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux (Phelma), école de l'institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 1er mars 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à madame l'administrateur général de l'institut polytechnique de Grenoble - 44 Avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine

NOR : MENS1600175V
avis
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure des industries chimiques, école interne à l'université de Lorraine sont déclarées vacantes à compter du 6 août 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories des personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur d'école est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant une déclaration de candidature et un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche à monsieur le président du conseil de l'École nationale supérieure des industries chimiques - 1 rue Grandville - BP 20451 - 54001 Nancy cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier à la **présidence de l'université de Lorraine** - Daj - 34 Cours Léopold - CS 25233 - 54052 Nancy cedex ainsi qu'au **ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard

NOR : MENS1600173V

avis

MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel auquel s'applique le statut d'école extérieure aux universités, sont déclarées vacantes à compter du 1er septembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'université, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant une déclaration de candidature et un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche à la direction de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard - 90010 Belfort cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.